



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-56 : OUVERTURE D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS- PARENTS (LAEP) : PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de la CTG, Monsieur le Vice-Président expose que la communauté de communes Plaine Limagne s'est engagée dans une politique de soutien à la parentalité. Pour ce faire, un LAEP - (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est un service qui sera proposé dans les locaux actuels du RAM de Randan.

Le soutien à la parentalité est une priorité nationale pour les CAF. Au niveau local, un besoin d'accompagnement à la parentalité ressort régulièrement des COPIIL enfance-jeunesse, à travers l'observation des responsables de services en lien avec les familles. Ce besoin a été clairement identifié

et pris en compte par les élus du territoire qui en ont fait une priorité, l'inscrivant comme action prioritaire dans la convention territoriale globale (CTG), signée avec la CAF. Enfin, il n'existe aucune structure d'accompagnement à la parentalité dans le périmètre de la communauté de communes.

Ce lieu s'inscrit dans la dynamique du territoire et s'appuie sur les valeurs portées par le projet éducatif de la communauté de communes Plaine Limagne. C'est un espace dédié à l'accompagnement de la parentalité qui permet d'aborder les notions de lien, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent et/ou de son adulte référent.

C'est un lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé pour permettre l'observation des compétences innées de l'enfant. La motricité libre sera favorisée et encouragée.

L'accueil est assuré par des professionnels et/ou des bénévoles formés, garants des règles et du projet, spécifiques à ce lieu. Le LAEP fonctionne avec une équipe composée d'une responsable (0,5 Etp), également animatrice du RAM, et d'accueillant.e.s bénévoles, formé.e.s à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP. Une supervision pour l'analyse des pratiques professionnelles est assurée par une psychologue volontaire (un minimum de 8 heures par an est exigé par la CAF).

Le LAEP est en lien avec les structures d'accueil du jeune enfant du territoire, ainsi que tous les services de la CCPL. La participation au réseau LAEP 63 est encouragée. Le LAEP fait partie intégrante des instances de pilotage et devra développer tous les partenariats possibles et utiles (PMI, CAF...)

Le projet de fonctionnement a été examiné par les élus de la commission Enfance-Jeunesse, lors de sa réunion du 08 mars 2021. Les élus de la commission sont attentifs aux horaires d'ouverture qui seront proposés : deux demi-journées seront définies suivant les besoins des familles.

Les crédits inscrits au budget 2021 prennent en compte une ouverture en septembre 2021. Les recettes (Prestation de service de la CAF) seront versées en 2022 (n+1). Le budget prévisionnel annuel du service vise un reste à charge de la CCPL d'environ 7 500 € avec un financement important de la CAF (une simulation de la conseillère technique prévoit un financement par la PSO d'environ 70 % des dépenses de fonctionnement). Une demande de subvention sera également déposée pour les dépenses d'investissement nécessaires (mobilier, ordinateur, etc.)

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

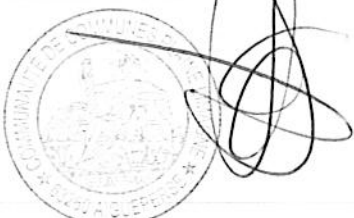
- de valider le projet de fonctionnement de la structure Lieu d'Accueil Enfants Parents,
- d'autoriser le président à déposer le dossier de la structure en vue de son examen par la commission sociale de la CAF et les demandes de subvention pour les investissements nécessaires,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021
Le Président.



Le Président,
Claude RAYNAUD